DEGUINE, J.-P., FOK M., GABOREL C. (éditeurs scientifiques) 2000. Rôle et place de la recherche pour le développement des filières cotonnières en évolution en Afrique. Actes du séminaire, Montpellier, France. 1er-2 septembre 1999, Cirad. Montpellier, France, Cirad, Colloques, 238 p.

Le débat international sur le rôle et la place de la recherche pour une agriculture durable

M. GRIFFON

Cirad-amis, Nogent-sur-Marne, France

Résumé. Le débat international sur le rôle et la place de la recherche pour une agriculture durable. Les débats sur le rôle et la place de la recherche dans les enceintes internationales conduisent à l'élaboration de conventions internationales pour définir les règles de conduite. Ces conventions dépassent le seul domaine de l'agriculture et encore plus le cas spécifique des cultures annuelles. Le cas spécifique du cotonnier est concerné par la convention sur la biodiversité qui interpelle à la fois pour une gestion et une exploitation efficace et équitable des ressources génétiques. La convention sur la désertification interpelle pour la mise au point de techniques de production qui, d'une part, n'accentuent pas le processus et, d'autre part, sont adaptées aux risques de sécheresse. La convention sur l'effet de serre impose le défi de faire plus jouer à l'agriculture le rôle de séquestration du gaz carbonique dans une démarche d'intensification pour parvenir aux progressions de production nécessaires à la satisfaction des besoins alimentaires croissants de la planète.

Les réflexions sur le rôle et la place de la recherche dans les enceintes des instituts internationaux de recherche ou dans les instances préoccupées par l'environnement mondial, comme le Fonds français pour l'environnement mondial, dégagent quatre types de convention à venir et interpellent, à des degrés divers, les actions à conduire dans le cas des systèmes de cultures annuelles.

La première convention concerne la gestion de la biodiversité dont la réduction pourrait constituer une menace pour la recherche variétale. Pour maintenir la biodiversité, l'idée de la constitution d'une réserve est attrayante mais sa réalisation est coûteuse. Installée en milieu réel, une telle réserve sera aussi soumise à une pression de sélection, donc de réduction de la diversité, par les agriculteurs qui se trouvent aux alentours. Une telle forme de gestion de la biodiversité pose alors un difficile problème de valorisation par les populations accueillant la réserve. Une autre solution consiste à recourir à la constitution de banques de gènes mais l'expérience prouve qu'il s'agit aussi d'une solution coûteuse. La recherche est ainsi interpellée pour imaginer des solutions efficaces et à coût acceptable en faisant impliquer les divers acteurs intéressés par la préservation de la biodiversité. En l'absence d'une organisation acceptée de la gestion de la biodiversité, la menace plane sur la circulation des ressources génétiques, le risque est grand de voir une mainmise véritable par de grandes firmes multinationales. La recherche est ici interpellée pour aider à apprécier correctement le risque évoqué. Elle doit aussi contribuer à préciser les rôles respectifs des recherches publique et privée pour une gestion et une exploitation efficaces de la biodiversité au profit de la collectivité.

La convention relative aux eaux internationales ne concerne pas l'agriculture bien qu'il s'agisse d'un enjeu important : on recense en effet près de 500 points de conflits potentiels. L'agriculture est plus concernée par la gestion des bassins versants, un renouvellement de la recherche paraît nécessaire pour l'aménagement et le fonctionnement de ces bassins afin de concilier les intérêts des acteurs situés en amont ou en aval des aménagements.

La convention internationale sur la désertification provient de la perception d'un risque accru de ce phénomène comme l'atteste la récente deuxième édition de l'atlas de la désertification. L'accentuation du défrichement, le changement climatique en sont les causes principales recensées. Dans le cas de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, tous les modèles de prospective signalent que cette région du monde pourrait connaître des risques accrus de sécheresse importante. La recherche est bien sûr interpellée pour adapter les techniques de production à ces risques. Elle est aussi concernée par la définition de politique de réaction pour faire face aux catastrophes naturelles (sécheresse, inondation).

La convention sur l'effet de serre provenant du gaz carbonique, du méthane ou de l'oxyde d'azote, prend acte des réflexions sur les émissions et la séquestration des gaz concernés. Pendant longtemps, on a pensé aux actions à faire réaliser par le monde de l'industrie, ce qui conduit à imaginer un marché de droits échangeables pour l'émission de gaz carbonique. C'est seulement à la Conférence de Kyoto en 1998 que l'on prend acte que l'agriculture a aussi un rôle important à jouer. Les idées d'action reposent sur les principes qu'il faut limiter la participation de l'agriculture à l'émission du gaz carbonique et qu'il faut augmenter la contribution de l'agriculture à séquestrer ce gaz. Cela conduit à viser une plus grande quantité de biomasse permanente, à promouvoir l'intensification afin de ralentir le défrichement, à augmenter la teneur en carbone dans le sol et à réduire les labours. La recherche est ainsi directement sollicitée pour atteindre des objectifs techniques précis. De manière plus globale, la recherche est interpellée pour rendre compatible une intensification de l'agriculture avec un recours raisonné des engrais afin de répondre aux besoins alimentaires et énergétiques croissants des populations tout en amenant l'agriculture à jouer un rôle accru dans la séquestration du gaz carbonique libéré par les autres activités humaines. Cela peut sembler relever de défi impossible, et pourtant il faut réussir car il y va de la survie des générations futures.